

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	13
Procurations :	5
Votants :	18
Date de convocation :	21/11/2024
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du jeudi 28 novembre 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Jean-Marc AUTIÉ donne procuration à Jean-Michel BLAY, Brigitte BAJON-LALANNE à Géraldine DUTREY, Pierre MASURE à Karine BESSÉ, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Alexandra SAGOT à Marie Christine VERDIER.

ABSENT : Jean-Marc REGNAUT

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_070

4.1 Personnel de la FTP

Objet : Evaluation des risques professionnels : mise à jour du Document Unique.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a établi son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, adopté par délibération en date du 26 juin 2013.

VU la nécessité de mettre à jour une fois par an le document unique,

VU l'avis favorable du collège des représentants des employeurs et de l'avis favorable du collège des représentants du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) en date du 28 novembre 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions, annexés à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions, annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 03 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

